



# PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023 A 18H30

## Convocation du 13 septembre 2023

### Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,  
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON,  
M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Adjoint,  
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE,  
Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers délégués,  
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, MM. Jean-Luc VINCENT, Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

### Absentes excusées donnant procuration :

Mme Audrey LAVACRY qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY ;  
Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Anne-Marie TRÉPÉ ;  
Mme Véronique FLANDRE qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL ;  
Mme Cécile CORPELET qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL.

### Étaient absents :

Mme Liseline DAILLY-LAVOINE ;  
Mme Florence CAILLEUX ;  
M. Sébastien PLANCHE ;  
Mme Sylvie DELÉPINE.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mmes Aurélie DERASSE et Gwenaël VITAUX, auxiliaires de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :**

« Chers collègues,

Avant d'évoquer les points qui justifient cette séance, je voudrais que nous ayons une pensée pour Virginie HEUX. Agent de la collectivité depuis 2002, Ninie est décédée le 8 septembre. Nous étions nombreux jeudi dernier à nous réunir pour lui rendre un dernier hommage. Je souhaite à présent que nous respectons une minute de silence afin d'avoir une pensée pour celle qui, durant vingt ans, s'est occupée avec tant de soin et de passion des petits Tréportais dont elle avait la charge à l'accueil maternel.

Je vous remercie.

En préambule de cette réunion, un mot sur la saison estivale.

Le démarrage a été assez lent, avec un mois de juillet pluvieux, qui a tenu les visiteurs éloignés de nos stations.

Depuis le début du mois d'août, nous nous sommes bien rattrapés, avec une fréquentation particulièrement importante. Les recettes de stationnement en témoignent et l'espace Max Guillochin, ouvert en avril à proximité du centre aquatique, accueille de nombreux automobilistes, preuve que cet aménagement était utile.

Je le disais, la saison a débuté tardivement, mais elle se prolonge plus tard, là encore, en raison de la météo.

Le beau temps étant de nouveau annoncé la semaine prochaine, les visiteurs devraient encore être au rendez-vous jusqu'à la fin du mois de septembre.

Septembre, c'est aussi la rentrée scolaire. Elle s'est bien déroulée dans les deux écoles du ressort de la commune, avec une classe de CP préservée, alors qu'elle avait été menacée il y a quelques mois.

Comme vous l'avez vu, l'ordre du jour est relativement restreint. Le point principal consiste en une décision modificative. Un appel d'offres infructueux lié à la réfection du pluvial dans sa partie débouchant au Musoir, nous oblige à relancer la procédure. Aussi, les sommes inscrites au budget 2023 passeront en provisions sur celui de 2024.

Cette décision modificative nous permet d'anticiper des achats de matériels que nous nous étions résolus à reporter à l'année prochaine. Un tracteur en panne va pouvoir être remplacé au stade et une épareuse, facilitant le fauchage, va aussi rejoindre notre parc de matériels. Certains travaux ont coûté un peu moins cher que prévu, ce qui nous permet d'anticiper ces achats.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour. »

#### **COURRIERS REÇUS :**

- Courriers de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès,
- Courrier du président de l'association « Les Infatigables de la Bonne Entente » qui remercie vivement la municipalité pour la subvention de 160€ allouée,
- Courrier du président de l'association « Les restaurants du cœur » qui adresse ses vifs remerciements pour la subvention de 1 000€,
- Courrier de la présidente de « L'union locale Bresle Maritime – croix rouge » qui remercie pour la subvention accordée,
- Courrier du président de la banque alimentaire de Rouen et sa région qui remercie vivement pour la subvention de 1 000€ perçue,
- Mail de la présidente du boule club des villes-sœurs qui remercie la municipalité pour le prêt de locaux et terrain pour l'organisation d'un tournoi de pétanque, ainsi que les services techniques,
- Courrier de la présidente du comité local des anciennes et anciens du Tréport qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée,
- Courrier de la secrétaire générale de l'Union Locale CGT de Eu – Le Tréport – Vallée de la Bresle qui remercie la municipalité pour la mise à disposition d'un emplacement, place de la Batterie, les 25 juillet et 22 août 2023.

## Sommaire

<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020 .....</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS .....</b>	<b>19</b>
<b><u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b>5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES .....</b>	<b>19</b>
<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023 .....</b>	<b>19</b>
<b><u>1. COMMANDE PUBLIQUE .....</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b>1.1 MARCHÉS PUBLICS .....</b>	<b>19</b>
<b>MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024-2025 – AVENANT N°2 – CAP ÉNERGIE .....</b>	<b>19</b>
<b>MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE– AVENANT N° 2 – CONVIVIO .....</b>	<b>20</b>
<b>1.2 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>21</b>
<b>JOA CASINO – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2022 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>21</b>
<b>1.7 ACTES SPÉCIAUX ET DIVERS.....</b>	<b>22</b>
<b>GROUPEMENT DE COMMANDES USAGES NUMÉRIQUES – CONVENTION CONSTITUTIVE.....</b>	<b>22</b>
<b><u>4. FONCTION PUBLIQUE .....</u></b>	<b><u>23</u></b>
<b>4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.....</b>	<b>23</b>
<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.10.2023.....</b>	<b>23</b>
<b>4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS .....</b>	<b>24</b>
<b>RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE .....</b>	<b>24</b>
<b><u>7. FINANCES LOCALES.....</u></b>	<b><u>25</u></b>
<b>7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>25</b>
<b>BUDGET VILLE DU TRÉPORT – DÉCISION MODIFICATIVE N°3.....</b>	<b>26</b>
<b>7.5 SUBVENTIONS .....</b>	<b>28</b>
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « HARMONIE MUNICIPALE DU TRÉPORT » .....</b>	<b>28</b>

**7.10 DIVERS .....29**

**TARIFS DES MATÉRIELS COMMUNAUX À VENDRE.....29**

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE – CAMP MILITAIRE.....30**

**8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....31**

**8.8 ENVIRONNEMENT ..... 31**

**CONTRAT DE PRISE EN CHARGE ET DE TRAITEMENT DES GRAISSES, DES MATIÈRES DE CURAGE ET DES MATIÈRES DE VIDANGE COLLECTÉES PAR LA VILLE DU TRÉPORT - CONVENTION TRIPARTITE VILLE/ SMABL/SOCIÉTÉ LHOTELLIER EAU HYDRA ..... 31**

**QUESTIONS ORALES ..... 32**

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020**

DEC 2023/196	15/06/2023	Convention d'animation musicale – Ville du Tréport / association tous en scène – concert du 21.06.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Concert avec le groupe ché Baladin Ed Falaiz du 21.06.2023 à 20h sur le quai du Tréport Coût : 600€ TTC, technique incluse A la charge de la Ville : la restauration et le paiement des droits d'auteur
DEC 2023/197	20/06/2023	Convention – Ville du Tréport / Association Colport'art – spectacle du 21.06.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Spectacle « Chante la rue » du 21.06.2023 de 15h à 16h15 sur le quai du Tréport Coût : 200€ TTC, technique incluse A la charge de la Ville : le catering et le paiement des droits d'auteur
DEC 2023/198	21/06/2023	Contrat d'engagement – Ville du Tréport / Association la bonne heure – concert du 21.06.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Concert du groupe Rirà du 21.06.2023 à 20h30 sur le quai du Tréport Coût : 450€ TTC, technique incluse A la charge de la Ville : la restauration et le paiement des droits d'auteur
DEC 2023/199	28/06/2023	Culture – annulation convention – Ville du Tréport/ Mme MORIN Danielle – exposition du 1 <sup>er</sup> au 13.08.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Annulation de l'exposition à la demande de Mme MORIN
DEC 2023/200	28/06/2023	Culture – convention – Ville du Tréport / M. Christian MAHY – exposition du 01 au 13.08.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Exposition du 1 <sup>er</sup> au 13.08.2023 au forum Location de la salle : 150€ A la charge de la Ville : vernissage et gardiennage

DEC 2023/201	04/07/2023	Culture – contrat de cession – Ville du Tréport/ Criel-sur-Mer – spectacle du 12.05.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Spectacle « une pièce louée meublée » du 12.05.2023 à 20h, salle Serge Reggiani Coût : 2 637,50€ TTC + la prestation technique + la restauration + le catering + les droits d'auteur + personnel mis à disposition par les 2 villes Chaque partie prendra en charge 50% des dépenses totales. Les villes se partageront la jauge à 50/50. Les recettes de billetterie seront partagées dans la proportion de 50% à la Ville du Tréport et 50% à la Ville de Criel-Sur-Mer
DEC 2023/202	29/06/2023	Culture – contrat de cession – Ville du Tréport / Sire Bernard productions – concert du 09.12.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Concert « fait twister Noël » avec le groupe Monokini du 09.12.2023 à 20h à l'église Saint-Jacques du Tréport Coût : 2 110€ TTC, frais de déplacement et technique inclus Un acompte de 30% sera versé à la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture. A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering.
DEC 2023/203	30/06/2023	Culture – Contrat de cession – Ville du Tréport / SARL Asterios spectacles – concert avec Cali du 03.02.2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert « 20 ans d'amour parfait » avec Cali du 03.02.2024 à 20h salle Serge Reggiani Coût : 9 495 TTC A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering.
DEC 2023/204	13/07/2023	Culture – contrat de cession – Ville du Tréport / Blue line productions – concert du 28.07.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Concert « HK danser encore » du 28.07.2023 à 21h35 place de la Batterie Coût : 9 495€ TTC frais de déplacement inclus Un acompte de 50% sera versé à la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture. A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering.
DEC 2023/205	30/06/2023	Suppression de la régie d'avances et de recettes « location d'emplacements et de bungalows – camping municipal les Boucaniers »	Considérant que le camping municipal « les Boucaniers » a été placé en délégation de service public au 01.11.2023 ; Considérant qu'un arrêt de service a été effectué en présence du comptable du trésor ; Considérant que l'ensemble des opérations comptables ont été passées ; Considérant qu'il y a lieu de procéder à la fermeture du compte de dépôt de fonds et à la suppression de la régie d'avances et de recettes ; Il a été décidé de supprimer la régie de recettes « location d'emplacements et de bungalows – camping municipal les boucaniers ».
DEC 2023/206	04/07/2023	Culture – Contrat de cession – Ville du Tréport/ Société Brezac Artifices – spectacle pyrotechnique du 14.08.2023 – animation culturelle 2023	Spectacle pyrotechnique du 14.08.2023 à 22h45 au pied des falaises Contrat de 8 500€ TTC La Ville aura à sa charge la surveillance et le contrôle des accès et la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir, le démontage et le nettoyage du feu d'artifice

DEC 2023/207	06/07/2023	Culture – Convention – Ville du Tréport / association colport'art – spectacle des 06.07, 10, 17, 24 et 31.08.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Spectacle « chante la rue », les 06.07.2023 de 17h30 à 19h45 les 10, 17, 24 et 31.08.2023 de 17h30 à 19h45 sur le marché nocturne Contrat : 1 190€ + repas inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur
DEC 2023/208	04/07/2023	Culture – Contrat de cession – Ville du Tréport / l'épicerie des poètes – concert du 28.07.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Concert « les amis de la lune », le 28.07.2023 de 21h à 21h30 en première partie d'HK sur la place de la Batterie Prestation offerte par le producteur A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering
DEC 2023/209	07/07/2023	Commande publique – contrat de service d'hébergement et de maintenances des logiciels n°910176048 – avenant 1 – Commune du Tréport/ Agence Française Informatique (AFI)	Maintenance du connecteur PES RETOUR Redevance annuelle : 130,00€ HT soit 156,00€ TTC
DEC 2023/210	10/07/2023	Commande publique – étude pré-opérationnelle OPAH-RU	Considérant la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU entre Eu et le Tréport ; Considérant l'appel d'offres lancé le 23.03.2023 relatif à l'étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat multisites sur les communes d'Eu et du Tréport, réception des offres fixée au 21.04.2023 ; Considérant l'ouverture des plis du 24.04.2023 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 22.05.2023 Il a été décidé de retenir la société CITEMETRIE pour cette étude. Montant : 68 000€ HT soit 81 600€ TTC Prise d'effet à compter de la notification. Délai d'exécution : 10 mois à compter de la date de réunion du 1 <sup>er</sup> comité de pilotage.
DEC 2023/211	20/07/2023	Culture – Convention – Ville du Tréport/ l'association « l'échiquier de Petit-Caux » – initiation aux échecs le 22.07 et le 19.08.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Initiation aux échecs les 22.07 et 19.08.2023 de 10h30 à 12h30 à la médiathèque. Ateliers consentis à titre gracieux
DEC 2023/212	26/07/2023	Culture – Contrat de cession – Ville du Tréport / Association le teatralala – spectacle du 09.12.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Spectacle « ma bibliothèque », le 09.12.2023 de 15h30 à 16h30 à la médiathèque Contrat : 918€ non assujetti à la TVA, technique, frais de repas et de déplacement inclus A la charge de la Ville : le catering et le paiement des droits d'auteur.
DEC 2023/213	18/08/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport/ SAS FC ARTIFICES – spectacle pyrotechnique sonorisé le 26.08.2023 – animation culturelle 2023	Spectacle pyrotechnique du 26.08.2023 à 23h avenue des Villes-Soeurs Contrat de 5 500€ TTC La Ville aura à sa charge la surveillance et le contrôle des accès et la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir et le démontage et le nettoyage du feu d'artifice.
DEC 2023/214	31/07/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport / lol événements – spectacle du 16.12.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Spectacle « le vieux grimoire de Noël », le 16.12.2023 à 14h30 à la salle Serge Reggiani Contrat : 4 130,32€ TTC, transport inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering

DEC 2023/215	24/08/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport/ Compagnie la vadrouille immobile – spectacle du 08/03/2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Spectacle « James », le 08/03/2024 à 20h00 à la chapelle Saint-Julien Contrat : 1 000,00€ TTC, transport inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering																																				
DEC 2023/216	31/07/2023	Commande publique - fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus de la commune	Considérant l'appel d'offres lancé le 24.05.2023 relatif à la fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus de la commune, réception des offres fixée au 30.06.2023 ; Considérant l'ouverture des plis du 3 juillet 2023 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12.07.2023 ; Il a été décidé de retenir la société « les ducs de Gascogne » Montant estimé à 17 492,80€ HT soit 19 020€ TTC Prise d'effet : à compter de sa notification Livraison effective courant semaine 48																																				
DEC 2023/217	31/07/2023	Commande publique - escalier de la falaise - réfection des marches et paliers	Considérant l'appel d'offres lancé le 25.05.2023 relatif à la réfection partielle des marches et paliers de l'escalier de la falaise, réception des offres fixée au 16.06.2023 ; Considérant l'ouverture des plis du 19 juin 2023 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12.07.2023 ; Il a été décidé de retenir la société « EBTP » Montant estimé à 63 710,00€ HT soit 76 452,00 TTC Prise d'effet : à compter de sa notification Délai d'exécution est de 2 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.																																				
DEC 2023/218	31/07/2023	Commande publique - travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2023	Considérant l'appel d'offres lancé le 22.05.2023 relatif à l'exécution de travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2023, réception des offres fixée au 16.06.2023 ; Considérant l'ouverture des plis du 19 juin 2023 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12.07.2023 ; Il a été décidé de retenir les sociétés suivantes <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Entreprises retenues</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 - maçonnerie</td> <td>CBTP</td> <td>41 478,00€</td> <td>49 773,60€</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - couverture</td> <td>BERTHE FRERES</td> <td>49 895,50€</td> <td>52 602,60€</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 - menuiseries bois</td> <td>COPIN MENUISERIE</td> <td>48 735,00€</td> <td>58 482,00€</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - menuiseries PVC, Alu</td> <td>COPIN MENUISERIE</td> <td>16 622,00€</td> <td>19 944,00€</td> </tr> <tr> <td>Lot 5 - électricité</td> <td>SFEE</td> <td>21 448,00€</td> <td>25 737,60€</td> </tr> <tr> <td>Lot 6 - métallerie</td> <td>FARCY JPB</td> <td>15 831,00€</td> <td>18 997,20€</td> </tr> <tr> <td>Lot 7 - ancrages anti chute</td> <td>FARCY JPB</td> <td>9 000,00€</td> <td>10 800,00€</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTALUX</td> <td>196 949,50€</td> <td>236 339,40€</td> </tr> </tbody> </table> Les marchés de travaux, tous corps de métier, pourront débuter dès la notification et devront être terminés pour fin 2024.	Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC	Lot 1 - maçonnerie	CBTP	41 478,00€	49 773,60€	Lot 2 - couverture	BERTHE FRERES	49 895,50€	52 602,60€	Lot 3 - menuiseries bois	COPIN MENUISERIE	48 735,00€	58 482,00€	Lot 4 - menuiseries PVC, Alu	COPIN MENUISERIE	16 622,00€	19 944,00€	Lot 5 - électricité	SFEE	21 448,00€	25 737,60€	Lot 6 - métallerie	FARCY JPB	15 831,00€	18 997,20€	Lot 7 - ancrages anti chute	FARCY JPB	9 000,00€	10 800,00€	TOTALUX		196 949,50€	236 339,40€
Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC																																				
Lot 1 - maçonnerie	CBTP	41 478,00€	49 773,60€																																				
Lot 2 - couverture	BERTHE FRERES	49 895,50€	52 602,60€																																				
Lot 3 - menuiseries bois	COPIN MENUISERIE	48 735,00€	58 482,00€																																				
Lot 4 - menuiseries PVC, Alu	COPIN MENUISERIE	16 622,00€	19 944,00€																																				
Lot 5 - électricité	SFEE	21 448,00€	25 737,60€																																				
Lot 6 - métallerie	FARCY JPB	15 831,00€	18 997,20€																																				
Lot 7 - ancrages anti chute	FARCY JPB	9 000,00€	10 800,00€																																				
TOTALUX		196 949,50€	236 339,40€																																				
DEC 2023/219	03/08/2023	Culture - contrat de cession – Ville du Tréport/ société les grands théâtres – comédie du 14.05.2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Comédie « ave César », le 14.05.2024 à 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 11 605€ TTC Un acompte de 3 481,50€ TTC A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering																																				
DEC 2023/220	09/08/2023	Avenant au contrat de cession - Ville du Tréport/ association Nico Prod - report spectacle du 05 au 25.08.2023 - animation culturelle 2023	Vu l'arrêté municipal n°2023/358 portant interdiction temporaire de manifestation sur la plage et d'accès au jetées Est et Ouest en raison des conditions météorologiques à compter du 05.08.2023 (11h) au 06.08.2023 (09h) ; Considérant que l'association Nico Prod conviennent de reporter le concert du groupe « Foumagnac » initialement prévu le 05.08.2023 au 25.08.2023 à 21h au forum. L'avenant ne modifie en rien les autres termes du contrat de cession.																																				

DEC 2023/221	23/08/2023	Convention – Ville du Tréport/ M. Olivier DESVAUX – exposition du 16 au 30.09.2023 – animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Exposition du 16 au 30.09.2023 à la médiathèque Exposition à titre gracieux A la charge de la Ville : gardiennage
DEC 2023/222	18/08/2023	Commande publique - contrat d'accès OPTIM 67881- Commune du Tréport / Finance Active	Aide pour le suivi de la dette financière, son optimisation, la rétrospection et la prospection Contrat de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> /02/2023 Droit accès annuel : 7 639,89€ HT soit 9 556,67€ TTC
DEC 2023/223	05/09/2023	Convention - Ville Le Tréport / la Galerie Robillard - exposition du 16 au 30/09/2023 - animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Exposition « dans l'atelier d'Olivier DESVAUX » prévue du 16 au 30.09.2023 à la médiathèque Exposition : 1 520,40€ TTC comprenant la location, le transport et les assurances) A la charge de la Ville : gardiennage
DEC 2023/224	08/09/2023	Convention de mise à disposition de locaux - Ville Le Tréport/ Page9	Mise à disposition d'un bureau dans la maison de services pour la tenue de permanences les 2 <sup>e</sup> mardis de chaque mois de 13h30 à 16h00 durée : du 10.09.2023 au 11 juin 2024 convention consentie à titre gracieux
DEC 2023/225	31/08/2023	Commande publique – Contrat de maintenance logiciel TELEINV – IDEATION	Maintenance logiciel TELEINV (inventaire physique) Montant annuel 520€ HT soit 624€ TTC. Prise d'effet : 10.04 au 31.12.2023 Contrat reconduit au 01 janvier de chaque année pour une durée d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans, soit une fin programmée au 31.12.2025
DEC 2023/226	Signature en cours	Avenant à la convention partenariat – Ville du Tréport/ la C CVS – animation culturelle	Vu la décision 2022/001 du 07.02.2022 portant signature d'une convention de partenariat entre la Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Ville du Tréport ; L'avenant fixe les conditions de partenariat et les obligations incombant à chacune des parties, ainsi que les modalités d'application du dispositif « pass sortir dans les 28 ! » sous forme de chèque. Durée déterminée et tacitement reconductible dans la limite de 3 ans
DEC 2023/227	06/09/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport/ SLC productions – arrivée du Père-Noël du 24/12/2023 - animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 Arrivée du Père-Noël du 24/12/2023 de 15h à 17h avec la troupe le jazzband ours polaires lumineux Contrat : 2 000€ TTC transport inclus Acompte de 600€ TTC sera versé à la suite de la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture. A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et la restauration,
DEC 2023/228	06/09/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport / Limouzart productions – concert du 01/02/2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 - Festival TréporTraits Concert avec l'artiste Ben Herbert Larue du 01/02/2024 à 20h salle Serge Reggiani Contrat : 2 532€ TTC A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, le matériel de sonorisation et d'éclairage, la restauration, le transport, l'hébergement et le catering.

DEC 2023/229	06/09/2023	Contrat de cession – Ville du Tréport / samedi 14 publishing – concert du 02/02/2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 - Festival TréporTraits Concert avec l'artiste Marion Roch du 02/02/2024 à 20h au théâtre municipal du château d'Eu Contrat : 3 165€ TTC Acompte de 950€ TTC sera versé à partir du 01/01/2024. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture. A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, le matériel de sonorisation et d'éclairage, la restauration, le transport, l'hébergement et le catering.
DEC 2023/230	05/09/2023	Convention - Ville du Tréport/ M. Olivier DESVAUX - prestations des 16 et 17.09.2023 - animation culturelle 2023	Animation culturelle 2023 2 rencontres dédicaces prévues à la médiathèque le 16 et le 17/09 à 15h Convention : 800€ TTC + 58,20€ TTC pour 3 prestations repas

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2023/279	15/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel, tronçon compris entre la place Charles de Gaulle et la rue de la Porte pour permettre la dépose des profilés sur le réseau basse tension rue Saint-Michel	le 23/06/2023 de 09h00 à 11h30
2023/280	16/06/2023	Restriction temporaire de la circulation esplanade des Maires	Restriction temporaire de la circulation piétonne esplanade des Maires	du 19/06 au 23/06/2023 de 08h à 17h
2023/281	16/06/2023	Restriction temporaire de la circulation des piétons rampe Napoléon	Restriction temporaire de la circulation piétonne rampe Napoléon	le 26/06/2023 de 08h00 à 13h00
2023/282	16/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat en raison de l'organisation de la fête des voisins	du 16/06 19h au 17/06/2023 01h
2023/283	16/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin tronçon compris entre la petite rue Alexandre Papin et la place de l'Eglise pour permettre la réalisation d'un branchement triphasé au 87b rue Alexandre Papin	du 26 au 27/07/2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
2023/284	15/06/2023	Autorisation d'installation d'une zone de chantier place Charles de Gaulle	Zone de chantier installée au niveau du 6 place Charles de Gaulle pour évacuation de déchets	15/06 au 24/06/2023
2023/285	19/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint-Saëns et rue André Malraux <b>Abrogé par l'arrêté 2023/289 du 19/06/2023</b>	Restriction de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint-Saëns et rue André Malraux, pour permettre l'évacuation de la base vie du chantier de création des cages d'ascenseur de l'immeuble LOPOFA rue André Malraux	le 03/07/2023 de 07h à 18h
2023/286	19/06/2023	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	Circulation interdite sur plusieurs voies dans le cadre du défilé	le 14 juillet 2023

2023/287	19/06/2023	Restriction temporaire du stationnement parking de la mairie	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements, parking de la mairie afin de permettre l'organisation de la fête de la musique pour l'établissement "Vins Histoires de bières"	le 21/06/2023 à partir de 13h30 jusqu'à la fin de la manifestation
2023/288	19/06/2023	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport - Information du public Abrogé par l'arrêté 2023/298 du 22/06/2023		Du 19/06 jusqu'à nouvel avis
2023/289	20/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint-Saëns et rue Maurice Ravel Abrogation arrêté 2023/285 du 19/06/2023	Restriction de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint-Saëns et rue André Malraux, pour permettre l'évacuation de la base vie du chantier de création des cages d'ascenseur de l'immeuble LOPOFA rue Maurice Ravel	le 03/07/2023 de 07h à 18h
2023/290	21/06/2023	Autorisation d'installation d'une nacelle Quai François 1 <sup>er</sup>	Nacelle installée et stationnement autorisé sur 2 places au niveau du 10 quai François 1 <sup>er</sup> dans le cadre du démoussage de l'habitation	le 23/06/2023
2023/291	21/06/2023	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie, quai François 1 <sup>er</sup>	Stationnement interdit sur 5 emplacements et installation d'un barnum	25/07/2023
2023/292	21/06/2023	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie, quai François 1 <sup>er</sup>	Stationnement interdit sur 5 emplacements et installation d'un barnum	22/08/2023
2023/293	22/06/2023	Restriction temporaire du stationnement rue de l'Abbaye	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements rue de l'Abbaye, pour la réfection des toitures de l'habitation située 5-7, rue de l'Abbaye	du 23 au 30/06/2023
2023/294	23/06/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Pasteur	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 1 place au niveau du 17-19, rue Pasteur au TRÉPORT dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation	du 11/09 au 16/10/2023
2023/295	23/06/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé au niveau du 24-26, rue du Duc de Penthièvre dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation	du 11/09 au 16/10/2023
2023/296	23/06/2023	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une zone de chantier Place Charles de Gaulle	Zone de chantier installée au niveau du 6 place Charles de Gaulle dans le cadre des travaux d'évacuation des déchets	du 25/06 au 01/07/2023
2023/297	23/06/2023	Autorisation temporaire du stationnement parvis du forum	Autorisation temporaire du stationnement parvis du forum	le 05/07/2023
2023/298	22/06/2023	Levée interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport - Information du public Abrogation arrêté 2023/288 du 19/06/2023		à compter du ce jour

2023/299	23/06/2023	Restriction temporaire du stationnement esplanade Louis Aragon	Restriction du stationnement sur 2 emplacements dans le cadre du stationnement des véhicules nécessaires des travaux envisagés au 33 esplanade Louis Aragon	du 23/06 au 07/07/2023
2023/300	28/06/2023	Autorisation temporaire du stationnement parvis du forum <i>Abrogé par l'arrêté 2023/354 du 01/08/2023</i>	Autorisation temporaire du stationnement parvis du forum	le 09/08/2023
2023/301	28/06/2023	Accès et circulation dans le passage dit "le petit pont" reliant les communes du Tréport et de Mers-les-Bains	Interdiction d'accès et de circulation des véhicules et deux roues motorisés	dès publication
2023/302	29/06/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Salines	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 1 place au niveau du 19, rue des Salines au TRÉPORT dans le cadre des travaux de peinture de la façade de l'habitation	du 10 au 31/07/2023
2023/303	29/06/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement sur 1 emplacement dans le cadre du stationnement d'un véhicule de chantier nécessaire aux travaux de plomberie dans l'habitation située 6 rue Suzanne	du 29/06 au 07/07/2023
2023/304	29/06/2023	Autorisation d'installation d'une nacelle route de Dieppe	Nacelle installée au niveau du 21 route de Dieppe dans le cadre des travaux de ravalement de la façade de l'habitation	du 17/07 au 04/08/2023
2023/305	30/06/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement Boulevard du Parc	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement Boulevard du Parc, tronçon compris entre le boulevard du Calvaire (RD78) et l'avenue des Aigrettes, pour permettre la réfection de la voirie	du 10/07 au 01/09/2023
2023/306	29/06/2023	Instauration d'un périmètre de sécurité	Instauration d'un périmètre de sécurité et d'une interdiction d'accès sur la parcelle AD n°131, 10 rue Jules Noël	
2023/307	03/07/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement sur 2 emplacements au droit du 8, rue Suzanne afin de permettre le déménagement d'un habitant	le 05/07/2023
2023/308	04/07/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement sur 2 emplacements au droit des 67 et 69, rue Suzanne afin de permettre le déménagement d'un habitant au 6, ruelle Suzanne	le 05/07/2023
2023/309	04/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Suzanne, pour permettre la réhabilitation par l'intérieur du réseau pluvial de la rue Suzanne	du 10/07 au 04/08/2023 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h hors week-end et jours fériés

2023/310	05/07/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Foyer	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 1 place au niveau du 24, rue du Foyer au TRÉPORT dans le cadre des travaux de réfection des menuiseries	du 05/07 au 22/07/2023
2023/311	05/07/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de l'Abbaye	Échafaudage installé au niveau du 8 rue de l'Abbaye dans le cadre des travaux de peinture de la façade de l'habitation	du 15/07 au 29/07/2023
2023/312	06/07/2023	Restriction temporaire de la circulation "finale challenge tréportais VTT »	Circulation interdite route d'Étalondes, à partir du cimetière jusqu'à l'intersection de la route de Mancheville, dans le cadre de la manifestation "finale challenge tréportais VTT"	le 08/10/2023 de 09h à 18h
2023/313	06/07/2023	Manifestation nautique "Le TRÉPORT Jet Evènement" sur la plage du TRÉPORT	Interdiction de baignade, de pratique d'engins ou d'activités de plage en dehors des véhicules participant à la manifestation nautique dans la zone des 300 m selon les coordonnées de la zone de navigation (dont le plan est joint)	les 21 et 22 octobre 2023
2023/314	06/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement esplanade Louis Aragon et parking de l'Huitrière	Circulation et stationnement interdits dans le cadre de la manifestation "Le TRÉPORT Jet Evènement"	du 20 au 23 octobre 2023
2023/315	06/07/2023	Restriction temporaire du stationnement Show nocturne Jet ski - port de plaisance	Stationnement interdit sur plusieurs emplacements, à proximité de l'écluse, quai Sadi Carnot	du 20 et 22 octobre 2023
2023/316	05/07/2023	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport - Information du public Abrogé par l'arrêté 2023/317 du 06/07/2023		à compter du 5 juillet 2023
2023/317	06/07/2023	Levée d'interdiction de baignade Abrogation arrêté 2023/316 du 05/07/2023		à compter du 6 juillet 2023
2023/318	10/07/2023	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement sur 20 emplacements place de la Batterie, devant le chapiteau de la plage, l'occasion d'un mariage (vin d'honneur au chapiteau de la plage)	le 09/09/2023 de 16h à 19h
2023/319	10/07/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 2 places au niveau du 47 rue Suzanne dans le cadre des travaux sur la cheminée de l'habitation	du 12/07 au 04/08/2023
2023/320	10/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement "courses et marches des 3 villes-sœurs" - le 17.09.2023	Circulation et stationnement interdits sur plusieurs voies publiques dans le cadre des courses et marches des 3 villes-sœurs	17/09/2023

2023/321	13/07/2023	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	Circulation interdite sur plusieurs voies dans le cadre de la retraite aux flambeaux précédant le feu d'artifice	le 13 juillet 2023
2023/322	13/07/2023	Retrait délégation de signature à EB		A compter de ce jour
2023/323	18/07/2023	Autorisation d'installation d'une zone de chantier rue Thiers	Zone de chantier installée au niveau du 57 rue Thiers dans le cadre des travaux de reprise des planchers	du 06 au 22/09/2023
2023/324	18/07/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du docteur Pépin	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 1 place au niveau du 11 rue du docteur Pépin dans le cadre des travaux de rénovation de la façade	18/07 au 04/08/2023
2023/325	19/07/2023	Règlement de fonctionnement des marchés	Changement horaire : 7h-14h pour le marché des mardis et samedis (cf. article 2) comme figurant sur les panneaux matérialisant la zone rouge ; Suppression du marché des Terrasses dans l'arrêté permanent	à compter du 19/07/2023
2023/326	24/07/2023	Restriction temporaire du stationnement parking de l'Huitrière	Stationnement interdit parking de l'Huitrière dans le cadre du feu d'artifice	le 14 août 2023
2023/327	20/07/2023	Mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité au 2 rue de la Tour	Installation d'un bandeau de sécurité	à compter du 20/07/2023
2023/328	24/07/2023	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport - Information du public Abrogé par l'arrêté 2023/334 du 25/07/2023		Du 24/07/2023 jusqu'à nouvel avis
2023/329	25/07/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 4 emplacements, au droit du 71 rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un habitant	le 25/07/2023
2023/330	26/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement "HK" le 28/07/2023	Circulation interdite temporairement quai François 1 <sup>er</sup> section comprise entre l'intersection de la rue de la Rade et le rond-point du casino Déviation mise en place	le 28/07/2023
			Stationnement interdit sur tous les emplacements de la place de la Batterie	du 27 au 29/07/2023
2023/331	25/07/2023	Emplacements réservés au stationnement des véhicules hybrides et rechargeables		
2023/332	26/07/2023	Restriction temporaire de la circulation des piétons sente Bruno Garraud	Restriction temporaire de la circulation piétonne sente Bruno Garraud pour permettre le tournage du film "de l'Art ou du Machond"	le 07/09/2023 de 07h00 à 17h00

2023/333	26/07/2023	Restriction temporaire du stationnement parking aérien du funiculaire	Restriction temporaire du stationnement sur le parking aérien du funiculaire pour permettre l'installation de la base de vie destinée au tournage du film "de l'Art ou du Machond"	le 06/09 15h00 au 07/09/2023 17h00
2023/334	25/07/2023	Levée de l'interdiction de baignade Abrogation arrêté 2023/328 du 24/07/2023		à compter du 25 juillet 2023
2023/335	26/07/2023	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation des piétons parking de l'Huitrière et esplanade de la plage	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation des piétons sur le parking de l'Huitrière et esplanade de la plage pour permettre l'installation de la base de vie destinée au tournage du film "de l'Art ou du Machond"	du 28/08 15h00 au 29/08/2023 22h00
2023/336	26/07/2023	Restriction du stationnement et circulation des piétons place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation des piétons sur la place de la Batterie pour permettre l'installation de la base de vie destinée au tournage du film "de l'Art ou du Machond"	du 31/08 15h00 au 01/09/2023 20h00
2023/337	26/07/2023	Retrait délégation de signature à Christine RUELLOUX		A compter du 01/08/2023
2023/338	26/07/2023	Arrêté délégation de signature Aurélie DERASSE		A compter du 01/08/2023
2023/339	25/07/2023	Nomination d'un nouveau régisseur (Magali DELAPORTE) - Régie de recettes "location de bennes" et d'un mandataire suppléant	Nouveau régisseur + mise à jour de la liste des mandataires suppléants de la régie de recettes "Location de bennes"	A compter du 01/08/2023
2023/340	27/07/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Casernes	Échafaudage installé au niveau du 40 rue des Casernes dans le cadre des travaux de réfection de la toiture	du 05 au 18/08/2023
2023/341	27/07/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Saint-Michel	Restriction du stationnement sur 2 emplacements pour des travaux d'aménagement intérieur de l'habitation située 20, rue Saint-Michel	du 21 au 25/08/2023
2023/342	27/07/2023	Restriction temporaire du stationnement avenue Charles Gounod	Restriction du stationnement sur 3 emplacements au droit du 21, avenue Charles Gounod afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant	le 06/10/2023
2023/343	27/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement "Camps Les Sœurs Libérées"	Circulation et stationnement réglementés dans le cadre de la manifestation "Camp des Sœurs Libérées"	les 24, 25, 26 et 27 août 2023
2023/344	27/07/2023	ODP : VOTRE VILLA 14, 15 et 16, quai François 1 <sup>er</sup>		
2023/345	27/07/2023	ODP : MIAMI FOOD		

2023/346	27/07/2023	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport - Information du public Abrogé par l'arrêté 2023/349 du 28/07/2023		Du 27/07/2023 jusqu'à nouvel avis
2023/347	31/07/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation (3 places face au 102, 104 et 106) rue Alexandre Papin tronçon compris entre la petite rue Alexandre Papin et la place de l'Église, pour permettre la réalisation d'un branchement triphasé au 87b rue Alexandre Papin au TRÉPORT	le 31/07 et le 01/08/2023 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2023/348	31/07/2023	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Stationnement interdit sur 5 emplacements pour installation d'un stand	22/08/2023 de 08h à 18h
2023/349	28/07/2023	Levée de l'interdiction de baignade Abrogation arrêté 2023/346 du 27/07/2023		à compter du 29 juillet 2023
2023/350	01/08/2023	Restriction temporaire du stationnement place de l'Huitrière	20 emplacements attribués à l'association "les amis du forum de Félix	Les 6 et 7/09/2023
2023/351	01/08/2023	Arrêté autorisant l'ouverture au public - établissement « la Palangre »		
2023/352	31/07/2023	Rétablissement stationnement unilatéral alterné rue Maurice Ravel et avenue Camille Saint-Saëns	En raison de la fin des travaux de la résidence Camille Saint-Saëns, le stationnement unilatéral alterné est rétabli rue Maurice Ravel et avenue Camille Saint-Saëns tronçon compris entre l'avenue Gustave Charpentier et la rue Maurice Ravel au Tréport	à compter de ce jour
2023/353	01/08/2023	Autorisation d'installer un échafaudage rue Saint-Julien et rue Saint-Louis	Échafaudage installé au niveau du 4 rue Saint-Julien et 3 rue Saint-Louis dans le cadre des travaux de ravalement de façade	Du 06/09 au 05/10/2023
2023/354	01/08/2023	Abrogation autorisation temporaire du stationnement parvis du Forum	Annulation de la venue de la tournée SOCOPA au Tréport le 09/08/2023	
2023/355	02/08/2023	Interdiction temporaire d'occupation du chapiteau de la plage en raison des conditions météorologiques	Occupation du chapiteau interdite du 02 au 03 août 2023, 09h00	Le 2 août 2023
2023/356	02/08/2023	Interdiction temporaire de manifestation ou d'animation sur la plage en raison des conditions météorologiques	La façade maritime (plage Ouest, jetées Est et Ouest, esplanades haute et basse...) est concernée par des risques météorologiques majeurs. Toute manifestation ou animations sur les lieux susvisés et l'accès aux jetées Est et Ouest sont interdits du 02 au 03 août 2023, 09h00.	Le 2 août 2023
2023/357	03/08/2023	Interdiction temporaire d'occupation du chapiteau de la plage en raison des conditions météorologiques	Occupation du chapiteau interdite du 05 août 11h00 au 06 août 2023 09h00	Du 05/08/2023 11h00 au 06/08/2023 09h00

2023/358	03/08/2023	Interdiction temporaire de manifestation ou d'animation sur la plage en raison des conditions météorologiques	La façade maritime (plage Ouest, jetées Est et Ouest, esplanades Haute et basse...) est concernée par des risques météorologiques majeurs. Toute manifestation ou animations sur les lieux susvisés et l'accès aux jetées Est et Ouest sont interdits du 05 août 11h00 au 06 août 2023 09h00	Du 05/08/2023 11h00 au 06/08/2023 09h00
2023/359	09/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue des Chantiers	Restriction du stationnement sur 2 emplacements au droit du 20, rue des Chantiers pour permettre le déménagement d'un habitant	28/08/2023
2023/360	09/08/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Jules Dautresire	Échafaudage installé au niveau du 25 rue Jules Dautresire dans le cadre des travaux de remplacement du bow window	06/09 au 06/10/2023
2023/361	16/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement sur 2 emplacements au droit du 73, rue Suzanne pour permettre le déménagement d'un habitant	du 21 au 25/08/2023
2023/362	16/08/2023	Réglementation temporaire du stationnement place de l'Eglise	Réservation de 3 emplacements au droit de l'église	17/08/2023 matin
2023/363	18/08/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction de la circulation et le stationnement pour permettre le déménagement d'un habitant, 89 rue Alexandre Papin	le 15/09/2023 de 08h00 à 12h00
2023/364	21/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue du docteur Pépin	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements, au droit du 55 rue du Docteur Pépin afin de permettre l'emménagement d'un habitant	le 29/08/2023 de 08h00 à 14h00
2023/365	21/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Saint Michel	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, au droit du 16 rue Saint Michel afin de permettre l'emménagement d'un habitant	du 25 au 26/08/2023
2023/366	22/08/2023	Restriction du stationnement et circulation des piétons place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation des piétons sur la place de la Batterie pour permettre l'installation de la base de vie destinée au tournage du film "de l'Art ou du Machond"	du 30/08 15h00 au 31/08/2023 15h00
2023/367	24/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 4 emplacements, au droit du 61 rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un habitant	27/09/2023
2023/368	24/08/2023	Restriction temporaire du stationnement quai François 1 <sup>er</sup>	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, dans le cadre du stationnement d'un camion de livraison de matériel pour l'habitation 7, quai François 1 <sup>er</sup>	le 28/08 de 12h00 à 17h00 et le 31/08/2023 de 12h00 à 17h00

2023/369	24/08/2023	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation route de Dieppe (RD940), route de Mesnil-Val (RD126) et rue Dixon	Restriction temporaire du stationnement et la circulation sur le giratoire situé à l'intersection de la route de Dieppe (RD 940), la route de Mesnil-Val (RD126) et la rue Dixon au TREPORT ; pour permettre le tournage du film « De l'Art ou du Machond »	du 21/09 19h00 au 22/09/2023 07h00
2023/370	24/08/2023	Arrêté de délégation à EM		à compter du 04/09/2023
2023/371	25/08/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement Boulevard du Parc	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection de la voirie du boulevard du Parc	du 28/08/2023 au 13/10/2023 de 07h30 à 17h00 hors week-end et jours fériés
2023/372	28/08/2023	Restriction temporaire de la circulation rue du Duc de Penthièvre	Restriction temporaire de la circulation rue du Duc de Penthièvre, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et le quai François 1 <sup>er</sup>	30/08 de 8h00 à 18h00 et 31/08/2023 de 8h00 à 12h00
2023/373	29/08/2023	ODP : LA GOELETTE		
2023/374	29/08/2023	ODP : LA GOELETTE		
2023/375	30/08/2023	Restriction temporaire du stationnement parking de l'Huitrière	Parcage de 20 véhicules sur 30 emplacements	6 et 07/09/2023
2023/376	31/08/2023	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, au droit du 70 rue Suzanne afin de permettre le déménagement d'un habitant	08 et 09/09/2023
2023/377	31/08/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue des Fermes Hameau du Mesnil-Sorel	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement de la couche de roulement de la chaussée de la rue des Fermes hameau du Mesnil-Sorel	du 04/09 07h00 au 08/09/2023 8h00
2023/378	31/08/2023	Restriction temporaire du stationnement parking de la salle polyvalente	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements, parking de la Salle Polyvalente dans le cadre de la mise en place d'un barbecue	02 et 03/09/2023
2023/379	31/08/2023	ODP : La Villa Marine		
2023/380	01/09/2023	Restriction temporaire du stationnement rue de l'Abbaye	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, rue de l'Abbaye, dans le cadre du stationnement de véhicules de chantier nécessaires aux travaux dans la cour de l'habitation située 11-13, rue de l'Abbaye	05 au 15/09/2023
2023/381	04/09/2023	Restriction temporaire du stationnement rue du 11 novembre 1918	Restriction temporaire du stationnement au droit du 5, rue du 11 novembre 1918 afin de permettre le déménagement d'un habitant	25/09/2023
2023/382	04/09/2023	ODP : PIZZERIA DU PORT		

2023/383	04/09/2023	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Falaise	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la suppression de branchements gaz au N°9 et N°22 rue de la Falaise	du 11/09 au 15/09/2023 de 7h00 à 17h00
2023/384	04/09/2023	Retrait délégation signature EM		
2023/385	06/09/2023	Autorisation d'installation d'une nacelle petite rue Alexandre Papin	Nacelle installée au niveau du 1, Petite Rue Alexandre Papin dans le cadre des travaux de réfection de la façade de l'habitation	du 11/09 au 11/10/2023
2023/386	05/09/2023	Arrêté de délégation de signature à CC		à compter du 05/09/2023
2023/387	07/09/2023	Restriction temporaire du stationnement petite rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements dans le cadre du stationnement d'un camion afin d'évacuer des gravats dans l'habitation située 7, petite rue Alexandre Papin	08/09/2023
2023/388	07/09/2023	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens et rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements avenue des Canadiens ainsi que 3 emplacements rue Alexandre Papin, afin de permettre le déménagement et l'emménagement de la SAVS Côte d'Albâtre	du 14 au 15/09/2023
2023/389	08/09/2023	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Commerce	Échafaudage installé au niveau du 11, rue du commerce dans le cadre du stationnement des engins de chantier afin de permettre les travaux de réfection de la façade de l'habitation	du 11/09 au 23/09/2023
2023/390	08/09/2023	Restriction temporaire du stationnement petite rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement petite rue Alexandre Papin, afin de parquer le véhicule de chantier afin de permettre les travaux de réfection de la façade de l'habitation située 1, petite rue Alexandre Papin	du 11 au 18/09/2023 et du 25/09 au 10/10/2023
			Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements petite rue Alexandre Papin, afin de parquer la nacelle afin de permettre les travaux de réfection de la façade de l'habitation située 1, petite rue Alexandre Papin	du 18 au 22/09/2023
2023/391	08/09/2023	ODP : BOSSENEC Joseph		
2023/392	08/09/2023	Fermeture du terrain de football d'honneur du complexe sportif zone Sainte-Croix	Accès interdit au terrain de football d'honneur en raison de l'organisation d'une compétition de BMX	17/09/2023

## DÉLIBÉRATIONS

### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

M. le Maire expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 20 juin 2023 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- o **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

### 1. COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 MARCHÉS PUBLICS

##### **MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024-2025 – AVENANT N°2 – CAP ÉNERGIE**

M. Philippe POUSSIER expose :

« La Ville du Tréport a accepté, le 4 février 2022, l'offre de l'entreprise CAP ÉNERGIE du TRÉPORT (76470) concernant le lot n° 1 – « Tontes des espaces verts » du marché d'entretien des espaces verts de la commune, pour un montant annuel de 92 556,98 € HT, soit 111 068,38 € TTC.

Un avenant n°1 de mise en place du marché a été validé le 19 juillet 2022 pour intégrer des modifications (sites manquants, modification de fréquence, gestion différenciée) pour un montant de 5 641,47 € HT, soit 6 769,76 € TTC ; ledit avenant représentant une hausse de 6,09 % des prestations prévues au marché initial, et portant le montant du présent lot à 98 198,44 € HT, soit 117 838,13 € TTC.

Pour donner suite à la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase CÉLÉRIER, il convient d'ajouter une prestation de tonte de gazon aux abords de l'équipement (1 150 m<sup>2</sup>), ainsi qu'une prestation de fauchage du bassin de rétention (50 m<sup>2</sup>).

Les prix unitaires H.T. de chaque prestation sont les suivants :

- 1 tonte = 97,87 €
- 1 fauchage = 12,42 €

Pour une année civile, qui comprend 14 tontes et 7 fauchages, le montant total s'élève à :  
(14 x 97,87 €) + (7 x 12,42 €) = 1 457,12 € HT, soit 1 748,54 € TTC.

L'avenant n°2 au marché représente une hausse de 7,66 % des prestations prévues au marché initial, et porte le montant du présent lot à 99 655,56 € HT, soit 119 586,67 € TTC.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 juillet 2023,

Je vous propose :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'entreprise CAP ÉNERGIE du TRÉPORT (76470) l'avenant n°2 au lot n°1 du marché susvisé, ainsi que tout document associé ».

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe POUSSIER et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

### **MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE – AVENANT N° 2 – CONVIVIO**

Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON expose :

« La Ville du Tréport a accepté, le 3 août 2021, l'offre de la société CONVIVIO de BOIS-HIMONT (76190) concernant le marché à bons de commandes de fourniture de repas en liaison froide de la Ville du Tréport, pour les montants minimum et maximum annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC ;
- Montant maximum annuel : 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC.

Un avenant n°1 au marché a été validé le 15 novembre 2022, aux fins de prendre en compte les conséquences de l'inflation, ayant impacté considérablement le prestataire ; ledit avenant représentant une hausse de 4,58 % au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et 10% supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les 5 composantes constituant les repas étant maintenues. L'avenant n°1 au marché initial a porté le montant maximum annuel à 84 000 € HT, soit 100 800 € TTC, ce qui représente une réévaluation de 20%.

Pour donner suite à la transmission par la société CONVIVIO des tarifs révisés applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, date anniversaire du marché, avec une révision de 6% – supérieure à la révision de 2% prévue au contrat – il convient de conclure un avenant n°2 au marché initial.

L'avenant n°2 au marché porte le montant maximum annuel à 92 400 € HT, soit 110 880 € TTC, ce qui représente une réévaluation de 10% par rapport au précédent avenant et une hausse de 32% du montant maximum annuel prévu au marché initial.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 juillet 2023,
- Considérant les circonstances imprévisibles de l'inflation actuelle et la nécessité de garantir la continuité du service public de la restauration scolaire,
- Considérant que les clauses du marché initial avaient été rédigées avant ce contexte de pénurie et d'inflation, sans précédent, et que leurs termes ne sont plus en adéquation avec la réalité de l'évolution des coûts supportés par le prestataire,

Je vous propose :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la société CONVIVIO de BOIS-HIMONT (76190) l'avenant n°2 au marché susvisé, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé de Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

M. le Maire annonce que malgré les 2 hausses successives sur ce marché, il n'y aura pas de répercussion sur le tarif de la restauration scolaire. Informe qu'il faudra être vigilant par ailleurs, pour absorber ces 2 hausses.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 1.2 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### JOA CASINO – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2022 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que :

« La Ville du TRÉPORT a concédé à la Société JOA CASINO, l'exploitation du casino sis esplanade Louis Aragon, pour une durée de 10 ans allant du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2025.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société JOA CASINO a transmis à la commune, le rapport annuel du délégataire pour 2022 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La commission de contrôle financier créée par délibération du conseil municipal n°2021/68 le 6 juillet 2021 s'est réunie le 18 septembre dernier pour analyser ce rapport et s'assurer des obligations du délégataire.

De plus, ce rapport a été présenté par M. Christophe OUGEN, le même jour, aux membres de la commission des Finances.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments sont joints à la présente délibération.

Aussi, je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités pour l'exercice 2022 présenté par la Société JOA CASINO conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	4
	Votants	23
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

## 1.7 ACTES SPÉCIAUX ET DIVERS

### **GROUPEMENT DE COMMANDES USAGES NUMÉRIQUES – CONVENTION CONSTITUTIVE**

Mme Nathalie VASSEUR expose :

« Eu-égard aux besoins d'assistance des collectivités et établissements publics remontés par l'assistance de Somme Numérique, aux prix fluctuants sur le marché, à la volatilité et la complexité technique des offres, les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour juger de l'opportunité d'élargir le périmètre du groupement de commandes télécoms. À la suite de ce sourçage, il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination des marchés publics nécessaire à la mise en œuvre des services suivants :

- Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés ;
- Technologies et moyens d'impression.

Aussi,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;
- Vu le code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques » ;
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- **ACCEPTE la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 4. FONCTION PUBLIQUE

### 4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.10.2023

M. le Maire expose :

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2019/051 du 14 mai 2019 portant conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi d'agent de maintenance des bâtiments/menusier au centre technique municipal ;

Vu la délibération n° 2023/007 du 10 mars 2023 créant trois emplois d'assistant administratif, dont un à temps non complet (17.5/35<sup>e</sup>) au sein du service d'aide à domicile et un autre à temps complet au sein des services à la population ;

Considérant les opérations de recrutement menées et le profil des candidats retenus pour pourvoir lesdits emplois et la nécessité de fermer les grades qui avaient été ouverts précédemment ;

Considérant les deux départs en retraite intervenus respectivement au 30 juin 2023 pour un agent chargé de la propreté des locaux et au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour un agent de propreté urbaine ;

Considérant les décisions prises par la commission du personnel réunie le lundi 11 septembre 2023 en matière d'avancements de grades ;

Considérant la nécessité de constater au tableau des effectifs les prévisions d'effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ;

Je vous propose

- o **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs **au 1<sup>er</sup> octobre 2023** comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	TNC (17.5/35 <sup>e</sup> )	-1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	TC	-1/+1	+1
		TNC (17.5/35 <sup>e</sup> )	-1	
Adjoint administratif	C	TC	-1	+1/-1
		TNC (17.5/35 <sup>e</sup> )		+1
<b>Sous-total</b>			<b>-3</b>	<b>+2</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	TC	-1/+1	+1
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	TC	-3/+1	-2/+1
Adjoint technique	C	TC	-2	-2/+1

<b>Sous-total</b>			<b>-4</b>	<b>-1</b>
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
Assistante d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	TNC (3.5/20 <sup>e</sup> )		-1
<b>Sous-total</b>			<b>0</b>	<b>-1</b>
<b>Total général</b>			<b>-7</b>	<b>0</b>

- o **DE M'AUTORISER** ou mon représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

À la suite de l'exposé effectué par M. le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

#### 4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

##### RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le Maire expose :

« En tant que station de tourisme, la Ville du Tréport organise de nombreuses animations et évènements tout au long de l'année.

Si le public s'y déplace souvent en nombre, force est de constater que les publics plus jeunes ne sont pas toujours atteints par la promotion qui est faite.

À l'ère des réseaux sociaux, il semble important de développer d'autres stratégies pour promouvoir l'ensemble des actions de la commune et susciter l'intérêt de nouveaux publics, qu'il s'agisse de manifestations sportives, culturelles, patrimoniales...

Cet objectif passera par l'utilisation d'autres réseaux sociaux que Facebook. Une connaissance et un bon maniement des médias sociaux tels que TikTok ou encore Instagram permettront de viser d'autres cibles et ainsi assurer une plus large valorisation et diffusion de l'information.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L6211-1 et suivants, les articles D6211-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 18 septembre 2023,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis.es que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants.es et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du comité social territorial, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Je vous propose de

- **RECOURIR** au contrat d'apprentissage,
- **CONCLURE** dès la rentrée scolaire 2023/2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Communication / Administration générale	1	BTS Tourisme	1 an (2 <sup>e</sup> année de BTS)

- **DIRE** que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget principal de la commune.
- **DE M'AUTORISER** ou mon représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis, et à solliciter toute aide financière dans ce cadre. »

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

M. le Maire explique qu'il avait, depuis quelques années, la volonté de recruter un apprenti au sein des effectifs de la Ville. Estime que cette démarche s'inscrit dans le cadre des devoirs de l'employeur. Ajoute que depuis 2016, la Ville a multiplié le nombre de stagiaires (accueil de plus de 50 stagiaires en 2022). Tient à remercier les agents qui encadrent les stagiaires en leur faisant découvrir les différents métiers.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## **7. FINANCES LOCALES**

### **7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS**

M. le Maire expose que la Ville du Tréport a opté pour le régime de provisions de droit commun. Il s'agit de provisions semi-budgétaires se traduisant par la mise en réserve auprès du Comptable du Trésor de sommes nécessaires à la couverture de potentiels risques ou charges à venir.

Considérant le dernier tableau des provisions actuellement inscrites, ayant fait l'objet de la délibération n°2023/037 adoptée le 29 mars 2023,

Considérant les divers investissements devant être réalisés dans les exercices futurs, en raison de la dépréciation des immobilisations,

Il vous serait proposé d'inscrire une dotation aux provisions pour des travaux sur le collecteur d'eaux pluviales du quai François 1<sup>er</sup> et le redimensionnement des réseaux, pour un montant de **785 551 €**.

**L'inscription de cette nouvelle dotation aux provisions s'effectuera sur l'article budgétaire 6816.**

Après inscription de cette nouvelle dotation, le nouveau tableau des provisions s'établirait ainsi :

<b>DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
2023		50 100,00	
<b>TOTAL</b>	<b>275 000,00</b>	<b>275 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – ÉCOLE LDM</b>			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2021	200 000,00		
2022	1 116 829,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 316 829,00</b>		<b>1 316 829,00</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS - FUNICULAIRE</b>			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2022	441 009,36		
2023		56 425,00	
<b>TOTAL</b>	<b>441 009,36</b>	<b>56 425,00</b>	<b>384 584,36</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – COLLECTEUR FRANÇOIS 1<sup>er</sup></b>			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2023	785 551,00		
<b>TOTAL</b>	<b>785 551,00</b>		<b>785 551,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 818 389,36</b>	<b>331 425,00</b>	<b>2 486 964,36</b>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

### **BUDGET VILLE DU TRÉPORT – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Vu le budget primitif 2023 « Ville du Tréport », Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité, :**

- De procéder sur le budget « Ville du Tréport » aux modifications budgétaires ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023-01-AG	- 730 375,00 €	Virement à la section d'investissement	70323-01-FIS	- 76 478,00 €	Redevance d'occupation du domaine public
66111-01-FIS	+ 9 000,00 €	Intérêts des emprunts	752-020-AG	+ 76 478,00 €	Revenus des immeubles
6816-510-P408	+ 785 551,00 €	Provisions pour dépréciation d'immobilisations	6419-020-AG	+ 33 700,00 €	Atténuations de charges – Remboursements sur rémunérations du personnel
			75888-212-EMP	+ 30 476,00 €	Avoir EDF école LDM
<b>TOTAL</b>	<b>64 176,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>64 176,00 €</b>	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2111-020-P394	+ 2 000,00 €	Acquisition terrains route de Dieppe	1321-64-P426	+ 34 000,00 €	Subvention ANAH étude pré-opérationnelle OPAH-RU
215731-020-P314	+ 6 738,00 €	Groupe de balayage balayeuse/désherbeuse Hako	1321-211-P355	+ 22 696,00 €	DSIL rénovation école Bréart
2158-020-P353	+ 14 249,00 €	Climatisation casino du Tréport	1321-212-P151	+ 13 432,00 €	DSIL rénovation école LDM
21318-020-P322	+ 4 700,00 €	Plus-value et révisions de prix baie occidentale chapelle Saint-Julien	1321-020-P352	+ 24 112,00 €	DSIL rénovation thermique bâtiments communaux
			1311-020-P352	+ 2 550,00 €	
			1311-4222-P197	+ 1 716,00 €	
			1311-313-P324	+ 6 342,00 €	
2313-312-P321	+ 36 369,00 €	Supplément pierres de taille Baies 2,3 et 5 de l'église	1323-312-P321	+ 45 312,00 €	Subvention Département restauration baies et vitraux de l'église (TC2)
2188-211-P355	+ 3 000,00 €	Aménagements « cours d'école actives et sportives »	024-020-AG	+ 20 600,00 €	Sortie actif véhicule, tracteur et matériels techniques
2188-212-P151	+ 4 000,00 €				
2188-325-P364	+ 28 776,00 €	Cabines de plage et planchers	021-01-AG	- 730 375,00 €	Virement de la section de fonctionnement

2188-313-P324	+ 136,00 €	Révision de prix porte d'entrée médiathèque			
2188-551-P359	+ 4 368,00 €	Chaudière logement parc privé			
2158-322-P340	+ 1 849,00 €	Tondeuse stade Sainte-Croix			
215731-020-P309	+ 29 400,00 €	Tracteur stade Sainte-Croix			
215738-020-P309	+ 19 800,00 €	Épareuse services techniques			
21312-212-P151	- 130 000,00 €	Diagnostic et mission MOE école LDM			
2151-845-P421	- 40 000,00 €	Espace Max Guillochin			
2128-020-P314	- 112 750,00 €	Ancrages talus	238-020-P314 (041)	- 7 250,00 €	Ancrages talus
238-020-P314	- 7 250,00 €				
2128-020-P314 (041)	- 7 250,00 €				
21318-338-P357	- 49 000,00 €	Rampe PMR ALSH Brossolette	238-338-P357 (041)	- 6 000,00 €	Rampe PMR ALSH Brossolette
238-338-P357	- 6 000,00 €				
21318-338-P357 (041)	- 6 000,00 €				
2315-510-P408	- 352 500,00 €	Redimensionnement réseau pluvial quai François 1 <sup>er</sup>	238-510-P408 (041)	- 17 500,00 €	Redimensionnement réseau pluvial quai François 1 <sup>er</sup>
238-510-P408	- 17 500,00 €				
2315-510-P408 (041)	- 17 500,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>-590 365,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- 590 365,00 €</b>	

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 7.5 SUBVENTIONS

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « HARMONIE MUNICIPALE DU TRÉPORT »

Mme Christine LAVACRY expose :

« À l'occasion de la célébration des 10 ans de la médiathèque, la Municipalité a souhaité proposer une animation musicale lors de la cérémonie consacrée à cet événement.

Dans ces conditions, la Municipalité verserait une subvention exceptionnelle à l'association « Harmonie Municipale du Tréport », correspondant à la prestation des musiciens.

Aussi, je vous propose :

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de **200 euros** à l'association « Harmonie Municipale du Tréport » ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 65748 du budget principal de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé de Mme Christine LAVACRY et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
		Abstention :	0

## 7.10 DIVERS

### TARIFS DES MATÉRIELS COMMUNAUX À VENDRE

M. le Maire expose :

« Lors de la dernière séance du conseil municipal le 20 juin dernier, l'assemblée délibérante a acté le principe de cession du bien cadastré section AL n° 235 au profit de la SCI « LES 3 MA ». La décision de céder ce local, jusque-là utilisé pour le stockage de matériels communaux, a incité la commune à dresser un état des matériels communaux inutilisés pour les besoins des services et bâtiments.

Comme annoncé, il est prévu de proposer à la vente ces divers matériels.

Les produits de la vente de ces biens seront perçus par la régie de recettes de « Location et vente de biens communaux », dont l'acte constitutif aura été modifié préalablement par avenant.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2020/073 du 9 juin 2020,

Considérant qu'il convient donc de fixer les tarifs de chaque article ou lot à proposer à la vente,

Je vous propose

- **DE DÉTERMINER les prix de vente de chaque article ou lot** conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **DE ME CHARGER de modifier par avenant l'acte constitutif de la régie de recettes « Location et vente de biens communaux »** conformément à la délégation du conseil municipal que je détiens par délibération n° 2020/073 du 9 juin 2020 ;
- **DE M'AUTORISER** ou mon représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- **ACCEPTÉ les propositions susmentionnées.**

M. le Maire énumère succinctement les types de biens proposés à la vente. Souhaite que ce mobilier trouve preneur. Trouverait dommage que ce matériel soit mis à la déchetterie. Pense que ce matériel peut intéresser des collectivités et des particuliers. Annonce qu'une information sera diffusée très

largement au niveau des communes alentour. Explique que les tarifs ne sont pas élevés afin de faciliter la vente, ce qui permettrait de débarrasser le local en vue de sa vente. Tiendra informé le conseil municipal dans les semaines qui viennent sur ce qui a été vendu. Rappelle que si besoin, la Ville organisera des portes ouvertes pour les particuliers intéressés.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

### CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE – CAMP MILITAIRE

Mme Nathalie VASSEUR expose :

« L'Association « Le Mur de la Manche » est à l'origine de l'animation « Les Sœurs Libérées » qui, dès sa première édition en 2018, a suscité l'adhésion du public. Des milliers de personnes ont découvert le camp militaire reconstitué, les stands, les défilés, les combats fictifs et ont profité de la restauration proposée sur place pour fêter l'anniversaire de la libération des trois villes sœurs.

Fort de ce succès, l'association réitère cette animation, depuis. La dernière édition s'est déroulée du vendredi 25 au dimanche 27 août 2023.

Le samedi 26 août au soir a eu lieu un spectacle pyrotechnique.

Considérant les démarches administratives à réaliser pour l'obtention des autorisations nécessaires, la commune a pris en charge les contacts avec l'artificier et les institutions concernées.

Dans ce cadre, elle a engagé la commande et réglé la facture liées à cette prestation assurée par la SAS FC Artifices de NIBAS (80).

Le prestataire SAS FC Artifices ayant adressé une facture à la Ville du Tréport pour l'organisation de cet évènement, pour un coût de 5 500€, il vous serait proposé que la Ville du Tréport paie la prestation, dans sa totalité et que l'association « Le Mur de la Manche » rembourse l'intégralité de la dépense à la Ville du Tréport.

La signature d'une convention permettra de définir les modalités du partenariat financier entre la Commune et l'Association. »

Aussi, je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier entre la Commune et l'Association, pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique le 26 août 2023. »

Après avoir entendu l'exposé de Mme Nathalie VASSEUR et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

– **ADOpte la proposition susmentionnée.**

M. le Maire félicite l'association « Le Mur de la Manche » pour l'organisation de ce camp des sœurs libérées. Rappelle que cette manifestation a lieu, depuis 5 ans, sur les 3 villes, au moment de la période de la libération de ces 3 communes. Ajoute que malheureusement, cette année, le temps était exécrable. Explique qu'avec cette pluie incessante, le terrain est devenu très vite marécageux. Précise qu'il a fallu s'adapter. Informe que malgré le temps, l'association a résisté et a proposé une belle manifestation. Pense que le public était moins nombreux que l'année dernière. Juge, toutefois, le public conséquent le samedi soir notamment pour le feu d'artifice. Rappelle que la Ville a monté le dossier pour l'autorisation du spectacle pyrotechnique. Précise que cette convention permettra le remboursement par l'association de l'avance faite par la Ville Ajoute qu'il était convenu que cette année, le spectacle était intégralement à la charge de l'association.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	4	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.8 ENVIRONNEMENT**

#### **CONTRAT DE PRISE EN CHARGE ET DE TRAITEMENT DES GRAISSES, DES MATIÈRES DE CURAGE ET DES MATIÈRES DE VIDANGE COLLECTÉES PAR LA VILLE DU TRÉPORT - CONVENTION TRIPARTITE VILLE/ SMABL/SOCIÉTÉ LHOTELLIER EAU HYDRA**

Mme Nathalie VASSEUR expose :

« Le SMABL dispose sur le site de sa station d'épuration du Tréport, dont l'exploitation est confiée à son prestataire, la société Lhotellier Eau Hydra, de trois unités de traitement : des graisses, des matières de vidange et des sables de curage.

Il convient de signer un contrat qui aurait pour objectif de définir les conditions selon lesquelles seraient admises les graisses, les matières de curage et balayage et les matières de vidange apportées sur le site par la commune, en vue de leur traitement dans ces ouvrages spécifiques, à savoir :

Les graisses et les matières de vidange admises sur le traitement biologique de la station d'épuration du SMABL sont des graisses et matières d'origine animale et/ou végétale.

Les établissements susceptibles de fournir ces graisses sont principalement : les cantines, la restauration collective, l'agroalimentaire et les ouvrages d'assainissement de la commune. Dans ce cas, ces produits ne doivent pas contenir plus de 2% de refus de dégrillage. Ces produits sont pompables.

Les produits déversés devront répondre à certaines prescriptions mentionnées dans ledit contrat.

Tout dépôt est interdit pour :

- Les matières issues des séparateurs à hydrocarbures ;
- Les déversements riches en chlorures ou en sulfates ;
- Les huiles usagées ;
- Les composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés ;
- Les graisses d'origine minérale.

Le contrat a pour objectif de préciser :

- Les quantités admissibles ;
- L'accès au site ;
- Les prises d'échantillons et analyses ;
- Le bordereau de suivi ;
- Les responsabilités ;
- Les conditions de facturation ;
- L'acceptation des transporteurs ;
- La durée du contrat : Le présent contrat sera établi pour la durée restante du contrat de concession en cours et prendra fin au 30 septembre 2026. Il prendra effet à compter de la date à laquelle il sera devenu exécutoire ;
- Le non-respect des obligations.

Je vous propose donc :

- **DE M'AUTORISER, en qualité de représentante du Maire à signer le présent contrat avec le SMABL et la société Lhotellier Eau Hydra. »**

Après avoir écouté l'exposé de Mme Nathalie VASSEUR et après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

- **ACCEPTE la proposition susmentionnée.**

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	19
	Procurations	4
	Votants	23
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

M. le Maire n'a pas pris part au vote

## QUESTIONS ORALES

M. Richard DENOUN rappelle qu'en 2024, en plus des élections européennes pour lesquelles il espère que les électeurs se déplaceront aux urnes, les jeux olympiques sont prévus. Demande si la Ville du Tréport va proposer des animations à destination des enfants pour soutenir cette action et pour faire vivre cet événement sportif jusqu'au Tréport. Demande également si la Ville prévoit des animations à l'occasion de la coupe du monde de rugby.

M. le Maire informe que la Ville ne prévoit pas d'animations en lien avec le rugby. Fait savoir que le rugby Club de la Bresle – Villes-Sœurs n'a pas prévu, pour le moment, de manifestations ou de retransmissions de match. Ajoute que la coupe du monde étant assez longue, il n'est pas exclu que des animations se profilent en fonction des résultats. Prend l'exemple de la coupe du monde de football pour laquelle les animations se font connaître au fur et à mesure des résultats. Concernant les jeux olympiques de 2024 à Paris, rappelle que la Ville du Tréport organise, en collaboration avec les associations sportives, la fête du sport en juin. Annonce qu'à cette occasion, les J.O pourraient être un thème visant à assurer la promotion de notre événement. Précise que la commission des sports y travaillera en temps voulu. Prévient que le relais précis du passage de la flamme olympique n'est pas encore connu. Annonce toutefois qu'elle devrait faire étape à St-Valéry-sur-Somme et Dieppe. Espère qu'à la faveur de ces étapes, la flamme passera non loin du Tréport. Indique qu'il devrait avoir plus d'informations dans le courant du mois d'octobre.

Richard DENOUN salue l'initiative de la médiathèque du Tréport qui a organisé dans ses locaux un espace dédié à la coupe du monde de rugby. Trouve cela judicieux et très bien fait.

Laurent JACQUES souligne également le clin d'œil.

Christine LAVACRY tient à remercier l'ensemble des élus qui ont pris part aux animations proposées par le service culturel, durant la saison et qui ont été couronnées de succès. Fait part que la prochaine saison culturelle se peaufine et invite les élus à assister à sa présentation le mardi 10 octobre 2023 à 19h30 à la salle Serge Reggiani. Profite de l'occasion pour rappeler que l'inscription au colis des aînés est effective depuis la semaine dernière et ce jusqu'au 19 octobre 2023.

M. le Maire rappelle aux vice-présidents de commissions les prévisions budgétaires 2024 à préparer. A connaissance que certains élus ont d'ores et déjà programmé leur commission à cet effet.. Fait ce rappel car ne souhaite pas prendre trop de retard dans l'élaboration du budget 2024.

M. le Maire souhaite une bonne soirée à tous les membres et lève la séance à 19h30.

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**

